



sib services industriels
de Bagnes

Commune de Bagnes

Comptes de l'exercice 2017

Approuvés par le Conseil communal le 17 avril 2018

MESSAGE INTRODUCTIF AUX COMPTES 2017

Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Les comptes 2017 sont bons, très bons, il faut s'en réjouir. Ils présentent une marge d'autofinancement exceptionnelle de CHF 39'504'300 (budget : CHF 24'975'650 ; comptes 2016 : CHF 30'020'457) et un excédent de recettes de CHF 13'297'627 (budget : excédent de charges de CHF 1'416'650 ; comptes 2016 : excédent de revenus de CHF 4'827'585). Les investissements nets, quant à eux, atteignent la somme de CHF 35'623'343 en réduction de CHF 3'644'757 par rapport au budget.

Le tableau suivant récapitule les informations essentielles :

	Comptes 2017	Budget 2017	Variation %	Comptes 2016	Variation %
Revenus	126'842'690	101'711'900	24.71%	128'314'656	-1.15%
Charges (sans amortissements)	87'338'390	76'736'250	13.82%	98'294'199	-11.15%
Amortissements	26'206'673	26'392'300	-0.70%	25'192'872	4.02%
Excédent (+) / Insuffisance de recettes (-)	13'297'627	-1'416'650	-1'038.67%	4'827'585	175.45%
Marge d'autofinancement	39'504'300	24'975'650	58.17%	30'020'457	31.59%
Investissements nets	35'623'343	39'268'100	-9.28%	36'034'913	-1.14%
Excédent (+) / Insuffisance de financement (-)	3'880'957	-14'292'450	-127.15%	-6'014'456	-164.53%

- L'impôt sur la fortune des personnes physiques est en dépassement budgétaire global de CHF 2.1 mios hors l'incidence précitée. Près de la moitié de ce montant (CHF 800'000) découle de la réactualisation des recettes 2017 attendues compte tenu des nouvelles fortunes imposables des contribuables susmentionnés ;
- Les droits de mutation dépassent CHF 3 mios pour la deuxième fois depuis leur introduction en 2014.

Ainsi, les recettes fiscales des personnes physiques excèdent au total le budget de CHF 15.6 mios !

Le passage au fermage a eu une conséquence comptable non anticipée. En effet, les relevés annuels de compteurs au cours du semestre suivant la clôture sont très nombreux sur notre territoire communal. Si l'énergie achetée est connue avec exactitude grâce à SOGESA SA, la consommation finale est dépendante de ces relevés et également des "pertes du réseau". Des estimations sont donc nécessaires lors de chaque bouclage annuel pour couvrir ces incidences. La reprise de la distribution de l'électricité par SEDRE SA (fermage) n'a pas permis le transfert de ces réserves calculatoires (évaluées annuellement). Une dissolution de provisions comptables constituées par l'estimation prudente sur plusieurs années du volume de kWh nets facturés aux consommateurs a été nécessaire. Comme ce produit provient des consommateurs d'électricité, le Conseil communal a choisi de l'affecter aux futures factures de consommation. Une directive à ce sujet est en voie d'élaboration. Cette attribution se monte à CHF 9 mios en lien avec l'excédent présenté dans le tableau ci-après (861).

Les revenus globaux atteignent CHF 126'842'690, proches de ceux de l'exercice précédent (- CHF 1'471'966) mais nettement supérieurs au budget, de CHF 25'130'790.

Ce dépassement s'explique comme suit :

	CHF '000
Impôts personnes physiques	15'536
Variation des recettes de contributions Gains immobiliers et Successions (931)	-1'350
Produits comptables de distribution d'électricité hors fermage (861)	8'744
Redevances hydrauliques et produits financiers (932 et 940)	684
Augmentation de la valorisation de l'électricité (860)	1'348
Augmentation des recettes des autorisations de construire (029)	101
Augmentation de la refacturation de l'atelier mécanique (622)	202
Augmentation des recettes de la police (113)	138
Baisse des produits du service Energies (869)	-699

Les amortissements se montent à CHF 26'206'673 (budget : CHF 26'392'300). Ils respectent les dispositions légales (10.08%).

L'excédent net de revenus de CHF 13'297'627 finit ainsi en hausse de CHF 14'714'277 par rapport au budget et de CHF 8'470'042 par rapport aux comptes 2016.

Autres faits marquants du fonctionnement

Hormis les recettes fiscales des personnes physiques, les corrections de valeur des participations Gecal SA et FMM SA de même que les incidences comptables du passage au fermage, les autres faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- Le quatrième exercice, sous l'égide des nouveaux tarifs, montre une stabilité des revenus des services des eaux potables (700) et eaux usées (710) par rapport à l'exercice précédent, preuve de leur application uniforme sur l'ensemble du territoire communal. Au niveau des charges cependant, des économies globales, amortissements compris, ont engendré, à des fins de neutralisation du résultat, une attribution totale de CHF 2'765'539 aux fonds de financement ad hoc, en excédent budgétaire de CHF 955'539 (2016 : CHF 1'209'450), supérieure de CHF 250'089 aux attributions 2016.
- Au niveau des redevances hydrauliques (932.411), le nombre de kW théoriques, correspondant aux forces hydrauliques concédées par la commune, est passé de 119'948 kW en 2016 à 122'315 kW en 2017, ce qui a généré une recette de CHF 5'381'860 en croissance de CHF 104'148 par rapport à 2016 et en excédent budgétaire de CHF 281'860. Pour rappel, les redevances sont calculées selon le rendement de l'hydro-électricité ; le taux de celles-ci est passé de CHF 100 à CHF 110 par kW en 2015, réparti à raison de 60/40 entre le canton et les communes. Le niveau des apports au barrage de Mauvoisin en 2017 est resté toutefois en-dessous de la moyenne pluriannuelle sur dix ans (93.2% en 2017, 98.1% en 2016).
- Malgré ce niveau des apports au barrage de Mauvoisin constaté en 2017 en-dessous de la moyenne pluriannuelle sur dix ans, l'excellent travail fourni par SOGESA SA, a permis une très bonne valorisation de cette énergie pour un montant total de CHF 4'352'397 (2016: CHF 2'960'393).
- Au niveau des recettes fiscales des personnes morales (901), la décision du Service cantonal des contributions de 2016 au sujet des sociétés hydrauliques (taxations provisoires et rétroactives depuis 2012 aux valeurs comptables plutôt qu'aux valeurs de marchés), n'a pas connu d'évolution financière. En effet, la Commission cantonale de recours a traité ce dossier, en donnant partiellement raison aux Forces motrices. Les deux parties ont fait appel au Tribunal fédéral. Ce dossier relève de la compétence cantonale et la décision n'est pas attendue pour cette année.
- Les gains immobiliers (931.403), reconnus sur la base des encaissements de l'Etat du Valais, ont connu un net frein en 2017 à CHF 5'044'930, en réduction de CHF 1'456'000 aux attentes. Les impôts sur les successions et donations dépassent les prévisions de CHF 105'778 à CHF 405'778.
- Les travaux publics, après avoir intégré les sentiers pédestres en 2016, ont repris également l'environnement en 2017 comme mentionné en introduction. Des économies de CHF 393'067 par rapport à 2016 et CHF 442'449 par rapport au budget ont été réalisées dans l'élimination des déchets (720). Ces montants tiennent compte du transfert du coût des lavures des hôtels au service 330.

Salle des Combins	150'000
3 ^{ème} étage Curala	2'185'168
Renouvellement du réseau d'eau	1'863'144
Renouvellement du réseau d'assainissement, net	757'763
Réfection des ouvrages d'art (ponts)	500'827
Remise en état des torrents	853'810
Pistes VTT	300'000
Le Châble, aménagements des rues et de la place	1'002'920
Verbier, rue de Médran	996'169
Participation au réseau des routes cantonales	443'498
	26'923'474
	35'623'343
	76%
	100%

- Les acquisitions de terrains comprennent l'exercice d'un droit d'emption complémentaire en faveur de la Bourgeoisie pour les terrains des Mayens de Bruson pour CHF 122'030 et des expropriations qui atteignent un total de CHF 223'500 avec les frais d'acte. Elles concernent essentiellement le chemin des Fées et un solde pour la Morintse à Verbier.
- Conformément à la convention signée avec TMR et compte tenu de l'avancement des travaux, CHF 6'000'000 ont été versés pour les investissements de Curala. Ce montant excède de CHF 2'000'000 le crédit budgétaire mais respecte le crédit d'engagement de CHF 17'000'000.
- Le total des factures enregistrées pour le parking des Marais-Verts se monte à CHF 20.52 mio au 31 décembre 2017. Compte tenu des conclusions de l'expertise telles que présentées au Conseil général le 21 mars dernier et acceptées par le Conseil communal, un produit à recevoir de CHF 640'000 a été enregistré. A la date de l'approbation des comptes, la situation n'est pas définitivement arrêtée avec l'AMO. Il faut néanmoins relever que CHF 19.4 mio ont été effectivement payés au 31 décembre 2017.
- Pour l'école de Versegères, l'ouverture retardée du chantier a généré une économie budgétaire de près de CHF 3'100'000 sur la tranche prévue de CHF 4'000'000.
- Le centre sportif, malgré le sinistre, a enregistré des dépenses pour CHF 10'079'232, en ligne avec le budget. Aucune provision n'est comprise dans ce montant.

Autres observations

Les comptes 2017 détaillent l'état du patrimoine (bilan), des investissements et du fonctionnement et ce, de manière comparable tant avec la présentation du budget que des comptes de l'exercice précédent. A noter cependant que dans le cadre du développement de synergies, l'Environnement, qui comprend la voirie (720), les abattoirs (730), les congélateurs (870) et l'environnement (330), est passé sous la responsabilité des Travaux publics. En outre, pour des raisons de concordance avec le Manuel Comptable Harmonisé (MCH), la couverture du déficit des lignes postales et les subventions à la Bourgeoisie sont reclassées de l'administration générale (020), respectivement, au Trafic régional (650) et au Service forestier (810).

Conclusion

L'exercice comptable 2017 peut être considéré comme réussi. Une analyse attentive du fascicule qui vous est soumis, vous en convaincra.

Il me tient à cœur de remercier mes collègues du Conseil et leurs Chefs de service respectifs pour leur inlassable labeur à rendre possible et à concrétiser ces décisions politiques.

Pour la première fois, BDO SA a révisé nos comptes. Je remercie plus particulièrement MM. Bastien Forre et Gaëtan Constantin, sans oublier leurs collaborateurs, pour les compétences qu'ils ont mises à disposition de la Commune de Bagnes au cours de cette première année de mandat. Leur prise de connaissance de l'environnement communal a été complète, rapide et critique.

Ma gratitude va également à MM. Jérôme Maret, Florian Perraudin, Alexandre Gordio et à leurs équipes pour l'excellent travail réalisé.

Il me plaît de confirmer que les comptes 2017 ont été approuvés par le Conseil communal en séance du 17 avril 2018. Je ne peux que vous recommander de les accepter. Je tiens finalement à vous remercier, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, de votre engagement en vous rappelant que les membres du Conseil communal sont à votre disposition pour tous les renseignements que vous sollicitez auprès d'eux.

En vous souhaitant une bonne lecture et un excellent travail d'analyse, je vous adresse, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, mes meilleures salutations.

Le Châble, le 17 avril 2018.


Eloi Rossier
Président de Commune

NB : *Les pages de gauche du présent fascicule commentent les comptes 2017 tant par rapport au budget que par rapport aux comptes de l'année précédente et vous donnent les explications détaillées et circonstanciées que vous êtes en droit d'attendre.*

Présentation schématique du modèle de comptes

EXERCICE 2017

Compte de fonctionnement

Charges de personnel	Impôts
Biens, services et marchandises	Part à des recettes
Intérêts	Subventions de fonctionnement acquises
Subventions accordées	Dédommagements
Attributions aux financements spéciaux	Revenus des biens
Pertes sur débiteurs	
87'338'389.72	126'842'689.55

Compte d'investissement

1er degré : investissement net

2ème degré : financement

Dépenses d'investissements	37'620'432.65
Recettes d'investissements	1'997'089.63
Investissements nets	35'623'343.02

Excédent de financement	3'880'956.81
Investissements nets	35'623'343.02

Auto-financement	39'504'299.83
------------------	---------------

Amortissements administratifs	26'206'673.02
Excédent de revenus	13'297'626.81

Aperçu du compte administratif

Compte 2016 Budget 2017 Compte 2017

Compte de fonctionnement

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- fr.	98'294'198.03	76'736'250.00	87'338'389.72
Revenus financiers	+ fr.	128'314'655.59	101'711'900.00	126'842'689.55
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= fr.	30'020'457.56	24'975'650.00	39'504'299.83

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	30'020'457.56	24'975'650.00	39'504'299.83
Amortissements ordinaires	- fr.	25'192'872.74	26'392'300.00	26'206'673.02
Amortissements complémentaires	- fr.	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
Excédent de charges	= fr.	-	1'416'650.00	-
Excédent de revenus	= fr.	4'827'584.82	-	13'297'626.81

Compte des investissements

Dépenses	+ fr.	37'994'839.08	40'784'600.00	37'620'432.65
Recettes	- fr.	1'959'926.55	1'516'500.00	1'997'089.63
Investissements nets	= fr.	36'034'912.53	39'268'100.00	35'623'343.02
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	30'020'457.56	24'975'650.00	39'504'299.83
Investissements nets	- fr.	36'034'912.53	39'268'100.00	35'623'343.02
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	6'014'454.97	14'292'450.00	-
Excédent de financement	= fr.	-	-	3'880'956.81

Aperçu du compte annuel

Compte 2016

Budget 2017

Compte 2017

	Compte 2016		Budget 2017		Compte 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Compte de fonctionnement						
Total des charges (amortissements inclus)	123'487'070,77		103'128'550,00		113'545'062,74	
Total des revenus		128'314'655,59		101'711'900,00		126'842'689,55
Excédent de revenus	4'827'584,82				13'297'626,81	
Excédent de charges				1'416'650,00		
Total	128'314'655,59	128'314'655,59	103'128'550,00	103'128'550,00	126'842'689,55	126'842'689,55
Compte des investissements						
Total des dépenses reportées au bilan	37'994'839,08		40'784'600,00		37'620'432,65	
Total des recettes reportées au bilan		1'959'926,55		1'516'500,00		1'997'089,63
Investissements nets 3)	36'034'912,53	36'034'912,53	39'268'100,00	39'268'100,00	35'623'343,02	35'623'343,02
Total	37'994'839,08	37'994'839,08	40'784'600,00	40'784'600,00	37'620'432,65	37'620'432,65
Financement						
Report des investissements nets						
Report des amortissements ordinaires du patrimoine administratif	36'034'912,53		39'268'100,00		35'623'343,02	
Report des amortissements complémentaires du patrimoine administratif		25'192'872,74		26'392'300,00		26'206'673,02
Report des amortissements du découvert du bilan						
Report des amortissements du fonctionnement		4'827'584,82				13'297'626,81
Excédent de revenus du compte de fonctionnement			1'416'650,00			
Excédent de charges du compte de fonctionnement						
Excédent de financement					3'880'956,81	
Insuffisance de financement		6'014'454,97		14'292'450,00		
Total	36'034'912,53	36'034'912,53	40'684'750,00	40'684'750,00	39'504'299,83	39'504'299,83
Modification du capital						
Report de l'excédent de financement						3'880'956,81
Report de l'insuffisance de financement	6'014'454,97		14'292'450,00			
Report des dépenses d'investissement au bilan		37'994'839,08		40'784'600,00		37'620'432,65
Report des recettes d'investissement au bilan	1'959'926,55		1'516'500,00		1'997'089,63	
Report des amortissements au bilan	25'192'872,74		26'392'300,00		26'206'673,02	
Augmentation de la fortune nette	4'827'584,82				13'297'626,81	
Diminution de la fortune nette				1'416'650,00		
Total	37'994'839,08	37'994'839,08	42'201'250,00	42'201'250,00	41'501'389,46	41'501'389,46

3) Remarque: si négatif = excédent de recettes du compte des investissements

Bilan au 31 décembre 2017

Actifs		2017	2016	Passifs		2017	2016
PATRIMOINE FINANCIER		131'151'952.61	120'547'266.57	ENGAGEMENTS		95'641'700.43	91'661'653.53
10. Disponibilités		60'666'771.65	45'812'364.67	20. Engagements courants		16'925'683.07	13'100'518.79
100 Caisses		39'053.75	49'655.20	200 Créanciers		16'925'683.07	13'100'518.79
101 Comptes postaux		19'881'033.71	22'092'526.73	21. Dettes à court terme		2'000'000.00	2'000'000.00
102 Banques		40'746'684.19	23'670'182.74	211 Bourgeoisie de Bagnes		2'000'000.00	2'000'000.00
11. Avoirs		-48'485'326.71	-45'537'515.19	22. Dettes à moyen et long terme		20'375'000.00	20'450'000.00
110 Avoirs		17'037'278.46	19'125'775.30	220 Dettes à moyen terme		0.00	0.00
111 Comptes-courants		-2'830'696.85	-2'968'028.22	221 Dettes à long terme		20'000'000.00	20'000'000.00
112 Débiteurs impôts (acomptes)		-66'807'462.27	-65'400'645.85	229 Prêts LIM		375'000.00	450'000.00
115 Autres débiteurs		4'115'553.95	3'705'383.58				
116 Avoirs à terme fixe		0.00	0.00	23. Engagements entités particulières		618'599.07	630'684.42
12. Placements		33'755'881.93	38'716'655.63	230 Services industriels		0.00	0.00
120 Placements (SIB)		30'000.00	30'000.00	233 Autres entités		618'599.07	630'684.42
121 Actions et parts sociales		21'341'233.54	27'941'233.54	24. Provisions		29'917'980.37	19'386'657.51
122 Prêts		3'560'082.89	1'920'862.89	240 Provisions SIB		25'917'980.37	15'386'657.51
123 Immeubles		8'812'001.00	8'812'001.00	241 Provision crédit NPR		4'000'000.00	4'000'000.00
129 Autres placements		12'564.50	12'558.20	25. Passifs transitoires		25'804'437.92	36'093'792.81
13. Actifs transitoires		85'214'625.74	81'555'761.46	259 Passifs transitoires		25'804'437.92	36'093'792.81
139 Actifs transitoires		85'214'625.74	81'555'761.46				
PATRIMOINE ADMINISTRATIF		233'851'034.00	224'434'364.00	FINANCEMENTS SPECIAUX		24'868'526.47	22'124'844.14
14. Investissements propres		233'851'034.00	224'434'364.00	28. Financements spéciaux		24'868'526.47	22'124'844.14
140 Investissements SIB		53'639'003.00	53'288'003.00	280 Fondés sur le droit		7'992'587.39	8'049'321.79
140 Terrains non bâtis		23'043'600.00	25'153'500.00	281 Fondés sur un règlement		16'875'939.08	14'075'522.35
141 Ouvrages de génie civil		85'051'660.00	80'314'300.00	FORTUNE		244'492'759.71	231'195'132.90
143 Terrains bâtis		69'350'241.00	63'016'461.00	29. Fortune		244'492'759.71	231'195'132.90
146 Mobilier, machines, véhicules		2'766'530.00	2'662'100.00	290 Fortune nette initiale		231'195'132.90	226'367'548.08
16. Subventions d'investissement		0.00	0.00	Résultat de l'exercice		13'297'626.81	4'827'584.82
165 Institutions privées		0.00	0.00				
Total actifs		365'002'986.61	344'981'630.57	Total passifs		365'002'986.61	344'981'630.57

Annexe des comptes**31.12.2017****Valeurs d'assurance incendie**

Helvetia - Patria : police no 4.000.245.323
validité de la police : 01.11.2016 au 01.01.2022
Les assureurs suivants participent à ce contrat : Helvetia (36%), Allianz Suisse (19%), La Bâloise (21%), Generali (13%), autres (11%).

Assurance commerce all risks

somme assurée (bâtiments et mobilier)

CHF 192'231'400.--

Cautionnements hors bilan

Caution des prêts bancaires des sociétés filles pour des montants maximum de :

Sateldranse SA	CHF	2'000'000.--
SEDRE SA	CHF	2'000'000.--
SOGESA SA	CHF	2'860'000.--
Gecal SA	CHF	19'500'000.--
Société de Musique l'Avenir	CHF	1'200'000.--

Engagement conditionnel hors bilan

Le Conseil général a accepté, en date du 16 septembre 2006, d'engager une dépense de CHF 18'480'000.- dans le but de favoriser le développement de la zone touristique des Mayens de Bruson. En date du 25 mars 2013, ces divers crédits ont été portés à CHF 27'532'000.-.

Dans le cadre de la constitution de la Société coopérative Centrale Laitière Champsec-Versegères-Prarreyer-Bruson & Environs, la Commune a transféré en nantissement sa cédule hypothécaire en 1er rang de CHF 250'000.- grevant ce bâtiment en couverture du financement de CHF 200'000.- obtenu par dite société.

Participations essentielles

	part	total du capital
SOGESA SA	56.00%	CHF 2'000'000.--
Sateldranse SA	81.00%	CHF 200'000.--
SEDRE SA	51.00%	CHF 200'000.--
Gecal SA	85.00%	CHF 5'000'000.--
Satom SA	3.83%	CHF 1'000'000.--
Forces Motrices de Mauvoisin SA	2.50%	CHF 100'000'000.--
FMV SA	2.92%	CHF 100'000'000.--
Téléverbier SA	24.71%	CHF 18'900'000.--
Altis Groupe SA	25.00%	CHF 400'000.--

Autres informations

Concernant le dossier des constructions illicites qui touche actuellement la Commune de Bagnes, le Conseil communal est d'avis qu'il n'existe, en l'état et à sa connaissance, aucun engagement qui ne soit enregistré à la date du présent bilan.



Tél. 027 324 70 70
Fax 027 324 70 79
www.bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

Au Conseil Général de la

Commune de Bagnes

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2017

(période du 1.1. au 31.12.2017)

Sion, le 17 avril 2018
31079/21504614/e/1
BFO/cog

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est un membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2017

Au Conseil général de la

Commune de Bagnes

En notre qualité d'organe de révision selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 72 à 75 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 (ci-après OGFCo), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la commune de Bagnes, comprenant le bilan, le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Autre information

Les comptes annuels de l'exercice précédent ont été vérifiés par un autre organe de révision. Celui-ci a délivré, dans son rapport du 11 avril 2017, une opinion d'audit sans réserve.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 72 et 73 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément aux dispositions légales et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil communal.

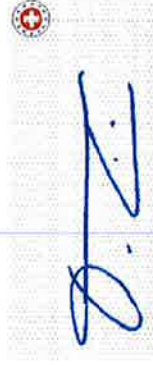
Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;
- l'endettement net de la Commune est nul ;
- selon notre appréciation, la Commune est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 17 avril 2018

BDO SA



Bastien Forré

Auditeur responsable
Expert-réviseur agréé



Gaëtan Constantin